



COMPLEMENT SANTE PARIS

PERSONNES ADULTES HANDICAPEES

RENOUVELLEMENT

TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

Ces documents (photocopies) doivent impérativement mentionner le nom du demandeur (signataire de la demande d'attribution). La production des pièces originales ou complémentaires peut, le cas échéant, être demandée.

Le cas échéant, justificatif (s) de droit au séjour figurant dans l'annexe ci-jointe "Justificatifs requis pour l'attribution des aides sociales facultatives municipales"
A fournir uniquement si le(s) justificatif(s) de droit au séjour est(sont) arrivé(s) à expiration depuis la première demande

Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu

Relevé d'Identité Bancaire (à fournir uniquement en cas de modification : nouvel original)

Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

Justificatif indiquant l'adhésion à titre payant à une mutuelle ou à un organisme similaire

Derniers justificatifs d'attribution et/ou de versement de l'une des aides suivantes :

- Allocation Aux Adultes Handicapés,
- Allocation Compensatrice pour Tierce Personne,
- Prestation de Compensation du Handicap volet « aides humaines »
- Pension d'invalidité (2^{ème} ou 3^{ème} catégorie)
- Pension de veuf(ve) invalide
- Rente accident du travail incapacité supérieure ou égale à 80%
- Pension anticipée attribuée aux fonctionnaires civils et militaires
- Rente viagère d'invalidité versée par la Caisse des Dépôts et Consignations

Si vous ne bénéficiez pas de Paris Solidarité, pour l'évaluation de vos ressources :

- Justificatifs récents de toutes vos ressources (imposables ou non imposables):
Allocation aux Adultes Handicapés (et ses éventuels compléments Majoration pour Vie Autonome, Complément de Ressources), pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journalières, indemnités de chômage, allocation(s), autres...